



CEROM



N° 1 novembre 2010

Mutations et évolutions de l'économie mahoraise à la veille de la départementalisation

Mutations et évolutions
de l'économie mahoraise
à la veille de la départementalisation

Directeur de la publication
et Responsable de la rédaction : **Yves Barroux**

Rédacteur : **Françoise Rivière** (IEDOM)

L'IEDOM tient à remercier pour leur collaboration :

Matthieu Morando qui a procédé à l'actualisation du PIB de Mayotte pour l'année 2005,

Bertrand Savoye pour le premier travail de collecte et de traitement des données réalisé suite à une mission effectuée à Mayotte au printemps 2008.

SOMMAIRE

Introduction	5
1. Population active et emploi : pression démographique, élévation du niveau de qualification et progression de l'emploi	6
1.1 Une transition démographique en cours mais loin d'être achevée	6
1.2 Progression de l'emploi, poids important de l'informel.....	9
2. Trajectoire de l'économie mahoraise	11
2.1 Données macro-économiques.....	11
2.2 La consommation, moteur de l'économie mahoraise.....	12
2.3 Evolution du niveau général des prix : alternance de périodes de forte hausse et de baisse des prix.....	14
2.4 Détérioration du déficit de la balance commerciale.....	16
2.5 Rattrapage du PIB par habitant : Mayotte, entre Nord et Sud.....	16
3. Un tissu économique restreint, composé d'unités de petite taille, dominé par le tertiaire et tourné vers le marché intérieur	18
4. Les effets de la politique de rattrapage : quelles leçons tirer de l'expérience des DOM ?	20
Conclusion	23

Le 29 mars 2009, les habitants de Mayotte ont voté massivement en faveur de la départementalisation. Le Pacte pour la départementalisation de janvier 2009 prévoit une « évolution progressive et adaptée » vers le statut de département en 2011. A l'issue du processus de départementalisation, la France devrait demander à l'Union européenne la transformation de Mayotte, qui fait actuellement partie des PTOM (Pays et territoires d'outre-mer), en région ultrapériphérique¹. Le 23 novembre 2010, le Parlement a définitivement adopté les deux projets de loi qui feront de Mayotte le 101^e département français. Mayotte sera la première collectivité unique de l'article 73 de la Constitution, à la fois département et région d'outre-mer à compter du prochain renouvellement du Conseil général, en mars 2011. Outre la révision de l'Etat civil et la réforme de la justice, cette évolution institutionnelle est accompagnée d'un alignement progressif du SMIG² et des prestations sociales³ sur les niveaux métropolitains, d'une réforme de la fiscalité⁴ et de la création du fonds mahorais de développement économique, social et culturel doté de 30 millions d'euros sur trois ans à partir du mois de mars 2011.

Mayotte est aujourd'hui une société duale, caractérisée par la coexistence d'une économie de subsistance et d'une économie « moderne ». L'économie mahoraise a connu au cours de la dernière décennie des transformations majeures. La présente étude retrace l'évolution récente de l'économie mahoraise et effectue un cadrage macro-économique de Mayotte.

A la lumière de l'expérience des DOM, elle esquisse une réflexion sur les conséquences économiques et sociales de la politique volontariste de rattrapage menée dans le cadre de l'évolution institutionnelle de la collectivité départementale. Il convient cependant de rappeler au préalable que l'évaluation des effets économiques de la départementalisation se heurte à des obstacles d'ordre statistique. Les données disponibles sont en effet beaucoup moins riches que dans les départements d'outre-mer, faute en particulier de comptes économiques⁵ qui permettraient d'appréhender précisément les interactions entre les principaux flux économiques et de procéder à des simulations en considérant différents scénarios prospectifs.

¹ Sur le plan juridique, il n'existe aucune automaticité entre la transformation en DROM et l'accession au statut de région ultrapériphérique (RUP) qui nécessite une décision à l'unanimité des 27 membres de l'UE.

² La hausse du SMIG mahorais s'accélère à partir de 2002. Le SMIG brut mahorais est de 1 069,77 € depuis le 1^{er} juillet 2010.

³ Dès l'entrée en vigueur de la départementalisation, un plan de revalorisation des prestations existantes sera mis en oeuvre pour les adultes handicapés et les personnes âgées, avec des augmentations significatives. Le niveau des prestations non encore étendues (RMI, allocation de parent isolé et allocation de solidarité spécifique) se situera à compter de leur mise en place, en 2012, à environ le quart de ce qu'elles représentent en métropole ou dans les DOM.

⁴ La fiscalité de droit commun (taxe d'habitation, taxes foncières, taxe sur les ordures ménagères...) entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014, supposant d'ici là le numérotage des rues.

⁵ L'INSEE prévoit la réalisation de comptes annuels définitifs stabilisés pour 2013-2014.

1. Population active et emploi : pression démographique, élévation du niveau de qualification et progression de l'emploi

1.1 Une transition démographique en cours mais loin d'être achevée

La population de Mayotte a été multipliée par quatre en moins de trente ans. Le dernier recensement général de la population estimait celle-ci à 186 452 habitants au 31 juillet 2007, soit une hausse de plus de 55 000 habitants en dix ans. Ce fort accroissement, qui s'explique notamment par une natalité très élevée et par l'immigration, connaît un ralentissement depuis 1997 : le taux de croissance annuel moyen de la population mahoraise s'établit ainsi à 3,1 % entre 2002 et 2007, contre 4,1 % entre 1997 et 2002 et 5,7 % entre 1991 et 1997. La croissance démographique reste néanmoins supérieure à celle observée observé à La Réunion (où le taux de croissance annuel moyen est de +1,5% entre 1999 et 2006) et même aux Comores (+2,8 % en moyenne entre 1990 et 2006).

Indicateurs démographiques	
Population en juillet 2007	186 452
Naissances	7 658
Décès	587
Part des moins de 15 ans	42,1 %
Part des 15-60 ans	54,2 %
Part des plus de 60 ans	3,7 %
Densité de la population (hab./km ²)	511
Taux annuel moyen de variation de la population	3,1 %
Taux de mortalité pour 1 000 hab.	3 %
Taux de natalité pour 1 000 hab.	41 %
Nombre d'enfants par femme	5 %
Espérance de vie en 2004 H/F	72/76

Source : Insee - recensement de la population ; Etat-civil ; Centre hospitalier de Mayotte

Un taux de fécondité élevé, une population jeune

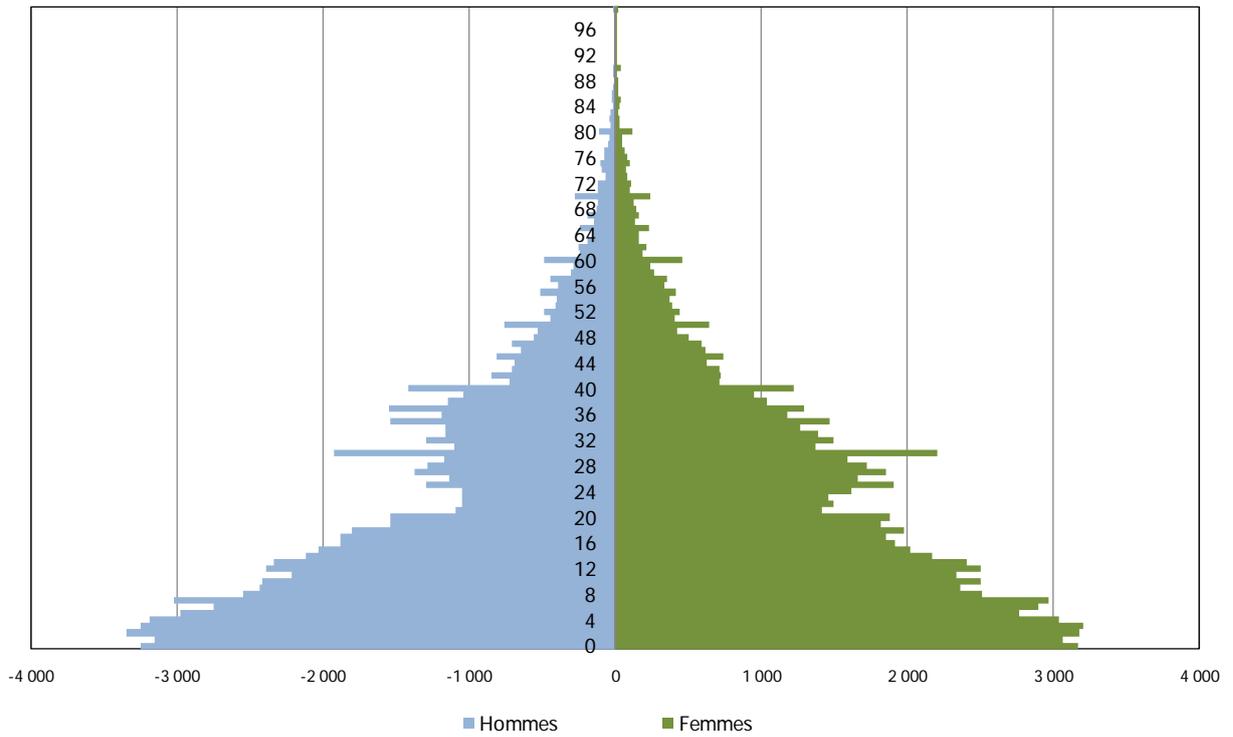
Le niveau élevé du solde naturel explique l'essentiel du taux de croissance annuel moyen de la population. La croissance de la population a été portée par une natalité élevée. Le taux de fécondité reste très élevé à tous les âges (5 enfants par femme en moyenne), notamment pour les mères nées à l'étranger qui sont à l'origine de 72 % des naissances enregistrées en 2007 : l'indice synthétique de fécondité des mères nées en France est de 3,4 enfants par femme contre 6,4 pour les mères nées à l'étranger. Bien qu'en forte diminution (5 en 2007 contre 8,1 en 1978), le taux de fécondité de Mayotte reste élevé et, de surcroît, sa baisse semble s'être interrompue depuis 2004. Selon le rapport IGF/IGA/IGAS⁶, cette pause pourrait être liée en partie au déplafonnement depuis 2006 du mode de calcul des allocations familiales, ces dernières étant limitées auparavant à 3 enfants par femme.

Associée à une mortalité structurellement faible en raison de la structure par âge de la population, cette forte natalité est à l'origine du solde naturel élevé. En revanche, entre les recensements de 2002 et 2007, le solde migratoire devient négatif (-7 000 personnes). L'émigration étudiante particulièrement marquée et le renforcement de la lutte contre l'immigration clandestine ont conduit à réduire la pression démographique.

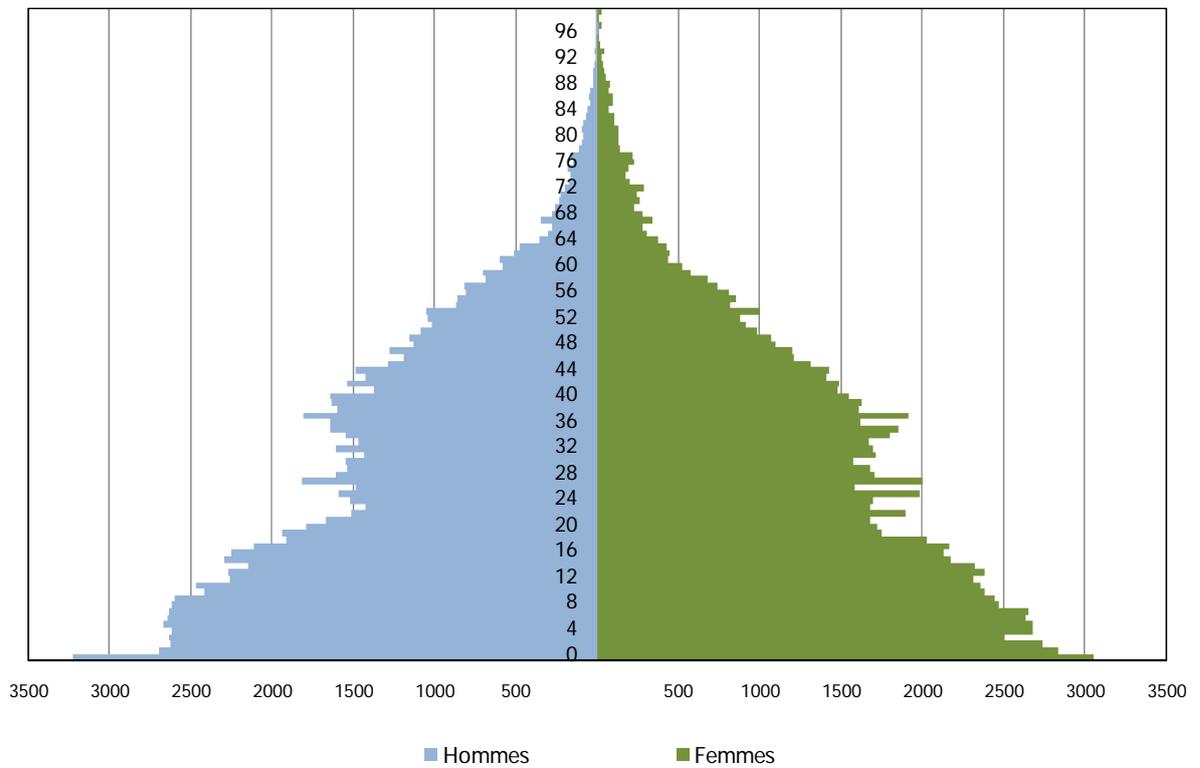
L'âge moyen de la population se situe à 22 ans et les moins de 20 ans représentent 54 % de la population. La forme de la pyramide des âges de la population mahoraise se caractérise donc par une base très large, qui continue à s'élargir, et un resserrement au sommet. Elle se rapproche à plusieurs égards de celle de la Guyane.

⁶ Rapport sur l'amélioration de la protection sociale à Mayotte dans le cadre de la départementalisation, IGF, IGA, IGAS, janvier 2008.

Pyramide des âges de Mayotte en 2007



Pyramide des âges de la Guyane en 2008

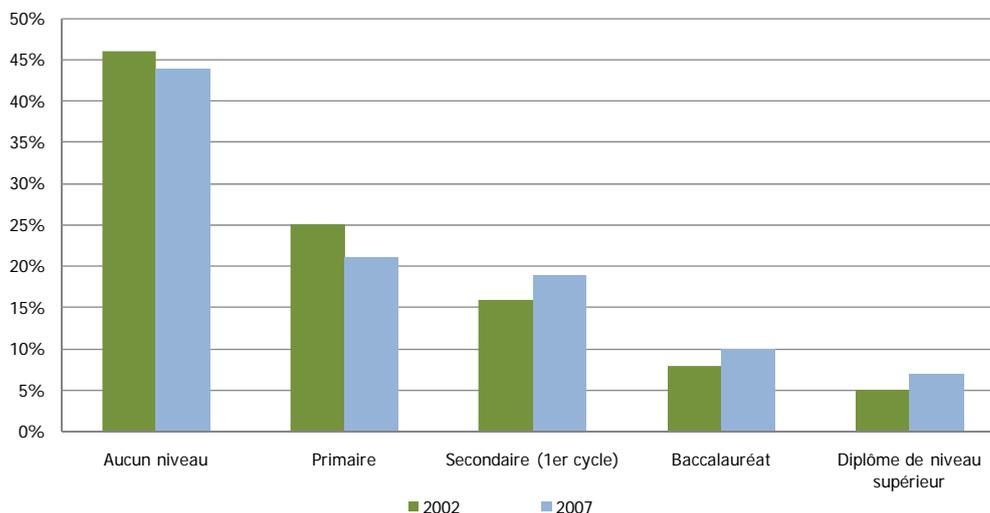


Source : INSEE

Progression du niveau de qualification

Les investissements réalisés dans le secteur éducatif ont permis d'élever le taux de scolarisation des enfants et des jeunes. En 2007, la quasi-totalité des enfants est scolarisée au niveau du cycle primaire. Le niveau de qualification s'améliore lui aussi progressivement. La proportion de la population de 15 ans et plus sortie du système scolaire ayant un niveau baccalauréat ou supérieur est passée de 13 % en 2002 à 17 % en 2007. La part des personnes n'ayant jamais été scolarisée a diminué de deux points en cinq ans, mais elle reste très élevée. Parmi elles, 60 % savent néanmoins lire et écrire le shimaoré et/ou l'arabe, plus rarement le français.

Niveau scolaire des personnes de 15 ans et plus non scolarisées



Source : INSEE, recensements de la population

Une augmentation du nombre de ménages plus forte que celle de la population

Mayotte suit la même tendance que les autres DOM (à l'exception de la Guyane). Entre 2002 et 2007, la croissance du nombre de ménages a été plus vive (+20 %) que celle de la population (+16 %) en raison de la diminution du nombre de personnes par ménage (4,1 en 2007 contre 4,3 en 2002). Les ménages composés d'une personne représentent 13 % des ménages en 2007 (6 000 ménages contre 3 800 en 2002), en raison notamment de la décohabitation des jeunes (étudiants et jeunes couples), et les familles monoparentales (des femmes seules avec enfants dans la plupart des cas) sont en très nette augmentation par rapport à 2002 (7 000 familles contre 4 800 en 2002, soit une augmentation de 46 %). Ces évolutions ont entraîné une augmentation significative des besoins en logements au cours des dernières années.

Une force d'attraction pour les flux migratoires

Au fil des recensements successifs de la population à Mayotte, la part des étrangers est passée de 14 % en 1991 à 21 % en 1997, puis à 34 % en 2002. Elle est passée progressivement de 15 % au début des années 90 à près de 41 % en 2007. Cette population étrangère serait pour une très large part (près des quatre cinquièmes) en situation irrégulière.

Sur la base de l'estimation du PIB de Mayotte de 2005⁷, les écarts de niveau de PIB par tête entre les Comores et Mayotte étaient de l'ordre de 1 à 8 ; ils doivent s'être accrus ces dernières années, compte tenu de la croissance économique qu'a connue Mayotte et des difficultés des Comores, et risquent d'être accentués par les niveaux que vont atteindre les transferts publics dans les prochaines années pour accompagner la départementalisation. Cet écart croissant de niveau de développement ne peut que renforcer la pression migratoire en provenance des Etats voisins et, en corollaire de cette immigration largement clandestine, le développement de conditions de travail et de vie précaires, sources de tensions sociales et de délinquance (les actes de criminalité déclarés, tout en étant en forte progression⁸, restent néanmoins nettement inférieurs en 2005 à ceux observés à La Réunion et surtout en métropole⁹).

⁷Cf. Tableau économique de Mayotte 2010.

⁸+32 % de 2000 à 2005.

⁹ En 2005, le taux de criminalité est de 2,0 % à Mayotte contre 4,4 % à La Réunion et 6,2 % en métropole.

Le coût global de cette immigration clandestine a été estimé dans le rapport d'information du sénateur Henri Torre (Rapport sur l'immigration clandestine à Mayotte - juillet 2008) :

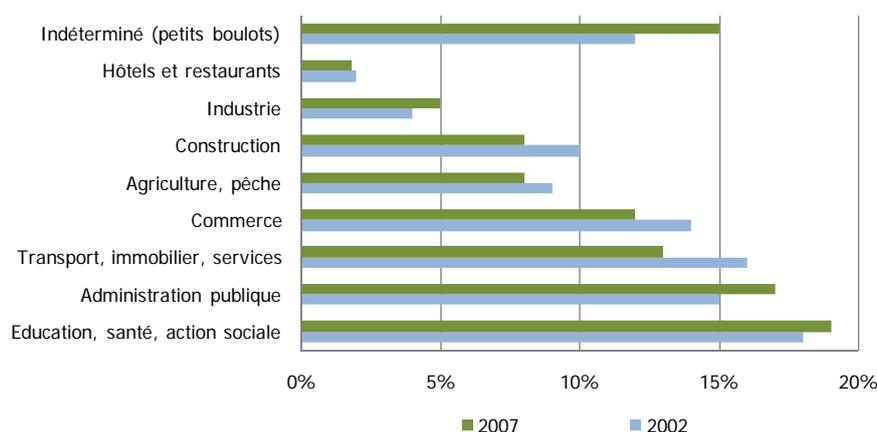
- à 32,4 millions d'euros pour l'Education nationale (environ 15 800 élèves, soit 22 % du total des élèves scolarisés dans l'île) ;
- à plus de 30 millions d'euros pour les services de santé (la part des non affiliés, qui seraient en quasi-totalité des clandestins, sur le total des entrées au Centre Hospitalier de Mayotte est de 38,5 %) ;
- à plus de 3 millions d'euros pour la lutte contre l'immigration clandestine (police, gendarmerie,...) : en 2007, cette lutte s'est traduite par l'arrestation et la reconduite aux frontières de 16 000 clandestins.

1.2 Progression de l'emploi, poids important de l'informel

La population active de Mayotte compte 51 524 personnes en 2007. Entre 2002 et 2007, elle a augmenté à un rythme annuel de 2,9 % par an (ce qui représente 1 400 actifs de plus chaque année), soit un rythme moins soutenu que celui des emplois (+3,8 % par an entre 2002 et 2007). Bien que le taux d'activité ait légèrement augmenté depuis 2002 (36,5 % en 2007 contre 34 % en 2002), l'augmentation de la population active est due essentiellement à l'accroissement de la population en âge de travailler.

Le rythme de croissance de l'emploi s'explique par les mutations de l'économie mahoraise, caractérisées notamment par le développement des services (administrations et commerce). Le secteur privé a connu une forte expansion même si le secteur public reste le principal employeur de l'île. Malgré ces évolutions, de nombreux emplois (15 % de l'emploi total) relèvent encore des secteurs traditionnels (agriculture vivrière, « petits boulots » de l'artisanat et du commerce) et correspondent souvent à de la multi-activité. L'emploi à temps partiel est relativement plus important que dans les DOM (32 % de l'emploi contre 17,5 % à La Réunion par exemple). Par ailleurs, bien qu'en augmentation, la proportion de salariés reste faible (66 %) par rapport à La Réunion (88 %).

Répartition des emplois par secteur d'activité en 2002 et 2007



Sources : recensements de la population 2002 et 2007

Le chômage a diminué entre 2002 et 2007, passant de 29,3 % à 26,4 %. Son origine est en grande partie structurelle ; elle provient de l'inadéquation entre les besoins et les qualifications, l'économie mahoraise générant de plus en plus d'emplois auxquels ne peut prétendre une grande partie de la population. Néanmoins, et paradoxalement, le nombre de diplômés ayant augmenté plus vite que le nombre d'emplois qualifiés, le taux de chômage des diplômés a crû entre 2002 et 2007, atteignant 13 % en moyenne.

Le poids de l'informel

L'une des conséquences de la politique de rattrapage salarial rapide conjuguée à une immigration clandestine massive est la permanence d'un secteur informel important dans l'économie mahoraise. Si aucune étude approfondie n'a pour le moment été menée sur le travail informel, les quelques chiffres disponibles (un tiers de la population est clandestine et le SMIG fixé pour un emploi à temps plein est supérieur aux revenus de 80 % de la population) indiquent que celui-ci dépasse largement le cadre de la population clandestine : un grand nombre de Mahorais et d'étrangers en situation régulière exercent une activité informelle (principale ou complémentaire d'un autre emploi). Les employeurs y ont recours afin de réduire la contrainte salariale due à l'augmentation progressive du SMIG.

Le rapport de l'étude réalisée par l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)¹⁰ sur le travail indépendant informel à Mayotte met en évidence plusieurs freins à l'officialisation de l'activité. Pour les Français et les étrangers en situation régulière, il s'agit de freins liés à la santé ou à l'organisation de l'activité (activité trop faible ou trop instable pour une déclaration), de freins financiers (insuffisance des moyens pour faire face aux frais d'inscription, aux charges et cotisations) ou des freins liés à la situation personnelle (âge ou refus d'inscription en raison de l'absence de carte de séjour). Pour les étrangers en situation irrégulière, le frein majeur est à l'évidence l'absence de papiers.

Les emplois informels sont principalement répartis sur trois secteurs d'activité¹¹ :

1. les services à la personne : garde d'enfants, gardiennage et ménages. S'agissant de la première activité (garde d'enfants), la main-d'œuvre non déclarée permet de pallier l'absence totale de crèche municipale à Mayotte, où un grand nombre d'enfants ne sont pas scolarisés avant l'âge de 5 ans : le nombre d'enfants à garder est proportionnellement beaucoup plus élevé qu'en métropole. La hausse de l'insécurité incite de plus les Mahorais à faire appel à des services de gardiennage, trop onéreux dans le secteur formel ;
2. le BTP : le développement de l'emploi informel dans le secteur de la construction a été une conséquence directe de l'absence de finalisation du cadastre à Mayotte. De nombreux Mahorais se sont trouvés propriétaires d'un terrain de manière « informelle », c'est-à-dire sans titre de propriété. Or, jusqu'en octobre 2007, ce dernier était une condition incontournable pour l'obtention d'un permis de construire, lui-même nécessaire à l'appel aux services d'une entreprise de BTP du secteur formel. Dès lors, l'emploi informel s'est rapidement développé dans le secteur. Depuis le dernier trimestre 2007, le titre de propriété n'est plus une condition nécessaire à l'obtention du permis de construire dans la collectivité. Toutefois la population, du fait d'une forte contrainte financière, continue de faire appel à la main-d'œuvre informelle, bien meilleur marché ;
3. l'agriculture : de nombreux travailleurs non déclarés occupent une activité dans le secteur agricole (tomate, oignon, banane, manioc,...) tant dans les petites parcelles que dans les cultures de taille plus importantes. Cette main-d'œuvre peu onéreuse permet de satisfaire la contrainte budgétaire forte des agriculteurs de l'île.

¹⁰ « Le travail indépendant informel à Mayotte », Rapport d'étude, ADIE, octobre 2008.

¹¹ Cf. Note de travail confidentielle sur les effets de la politique de rattrapage de Mayotte, B. Savoye, OEE, IEDOM, octobre 2008.

2. Trajectoire de l'économie mahoraise

2.1 Données macroéconomiques

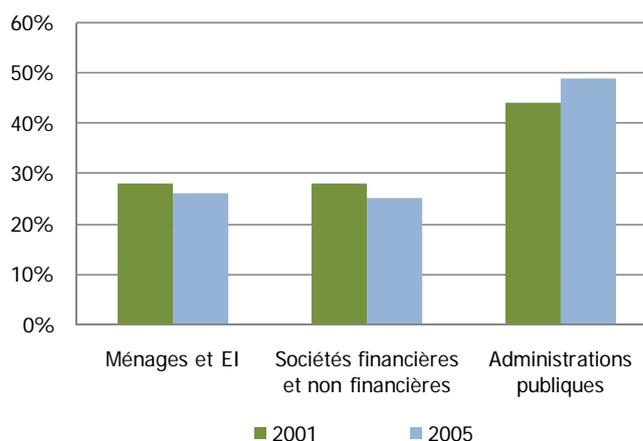
Le secteur institutionnel des administrations publiques, principal contributeur à la création de richesse

L'INSEE a procédé en 2010 au calcul du PIB de 2005 selon la même méthodologie que celle qui avait été utilisée dans le cadre des travaux CEROM pour l'évaluation du PIB de 2001¹².

Le PIB de Mayotte s'élevait à 910 millions d'euros en 2005. Il a progressé de 48 % en valeur entre 2001 et 2005, soit un taux de croissance annuel moyen de 10,3 % bien supérieur à ceux de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de La Réunion (dont les taux de croissance annuels moyens sont respectivement 5,1 %, 5,6 %, 5,9% et 6,7% entre 2001 et 2005)¹³.

Les transferts financiers se sont traduits par l'essor du secteur non marchand. Le secteur institutionnel des administrations publiques est le principal contributeur avec près de la moitié de la valeur ajoutée et sa part dans le PIB a progressé (49 % du PIB en 2005 contre 44 % en 2001). A titre de comparaison, les services administrés représentent un peu plus de 30 % du PIB en moyenne dans les DOM et 22 % en métropole en 2007. La part des entreprises et des ménages dans le PIB a diminué entre 2001 et 2005 mais ces deux secteurs institutionnels ont connu une croissance forte (respectivement une croissance annuelle moyenne de +7 % et +8 %) sur la période.

Répartition du PIB de Mayotte par secteur institutionnel



Source : INSEE

PIB par équilibre Ressources-Emplois en 2001 et en 2005

<i>En millions d'€</i>	2001	2005
Consommation finale des ménages	355	537
Consommation finale des administrations	328	490
FBCF des SNFEI déclarant au réel	39	65
FBCF des autres EI	7	12
FBCF des ménages	26	45
FBCF des administrations	94	104
Exportations de biens et services	12	20
Biens CAF	1	5
Services touristiques	11	15
Importations de biens et services	245	361
Biens CAF	181	274
Services*	2	2
Correction territoriale	63	84
PIB	616	912

Source : INSEE (*autres que transport et assurance inclus dans biens CAF).

¹² Cf. Evaluation du PIB à Mayotte, Document de travail CEROM N° 1, Mai 2005. Pour la méthodologie appliquée pour le calcul du PIB 2005, voir la note méthodologique de Matthieu Morando (à paraître).

¹³ En l'absence de déflateur du PIB pour les DOM, il est difficile d'évaluer l'évolution à prix constants sur la période.

La contribution de la consommation finale s'est accrue entre 2001 et 2005 ; la consommation finale des administrations a progressé au même rythme que celle des ménages entre 2001 et 2005 (+11 % par an en moyenne). La contribution de l'investissement, mesuré par la formation brute de capital fixe (FBCF), a en revanche diminué. Le taux d'investissement (FBCF/PIB) est passé de 27 % en 2001 à 25 % en 2005. La part de la FBCF des administrations dans la FBCF totale a diminué de 10,5 points au profit de celle des entreprises (y compris les entreprises individuelles) qui est passé de 28 % à 34 % de la FBCF totale sur la période.

Répartition du PIB de Mayotte par emploi final

	Mayotte 2001	Mayotte 2005	La Réunion 2005
Dépenses de consommation finale	111%	113%	106%
dont ménages	58%	59%	65%
dont administrations	53%	54%	41%
FBCF	27%	25%	22%
Exportations B et S	2%	2%	5%
Importations B et S	-40%	-40%	-32%

Source : INSEE

La comparaison avec la répartition par emploi final du PIB réunionnais fait ressortir une part relativement plus importante de la FBCF à Mayotte. En revanche, le poids de la consommation des ménages est relativement plus élevé et celle de la consommation des administrations relativement plus faible dans les DOM.

2.2 La consommation, moteur de l'économie mahoraise

Les transferts nets de l'Etat sont passés de 133 M€ en 1995 à 243 M€ en 2001 puis à 400 M€ en 2006. A ceux-ci s'ajoutent les ressources procurées par la fiscalité directe et indirecte, versées aux des collectivités territoriales, et les recettes des établissements publics. Face à ces ressources, l'ensemble des dépenses de fonctionnement des administrations publiques s'élève à la moitié du PIB et l'investissement public à 12 % de ce dernier. Ce rapport de 1 à 4 entre dépenses publiques d'investissement et de fonctionnement apparaît élevé¹⁴ et peut laisser craindre que l'accroissement des effectifs de la fonction publique et la forte progression des rémunérations ne captent l'essentiel des transferts, ne laissant que peu de marge de manœuvre pour la réalisation d'investissements publics de grande ampleur.

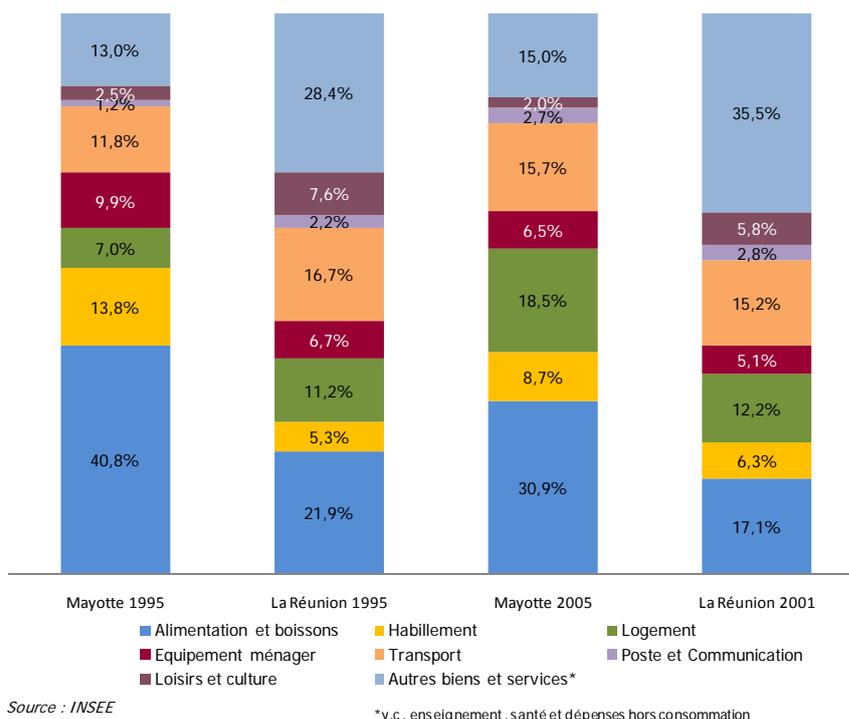
Entre 1995 et 2005, le revenu annuel moyen des ménages a augmenté de 74 %, soit une progression supérieure à celle du SMIG moyen (+50 % sur la même période). Les prestations sociales constituent 6,7 % des revenus globaux en 2005. Les disparités de revenus se sont atténuées : un cinquième de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2005, contre un quart en 1995 ; l'écart entre le niveau de vie des ménages les plus modestes et celui des plus aisés passe de 12,6 en 1995 à 9,7 en 2005.

Cette hausse du niveau de vie s'est traduite par un changement de structure de la consommation des ménages. La part des produits alimentaires est en baisse (31 % du budget des ménages en 2005 contre 41 % en 1995) au profit des services et du logement. La structure des dépenses reste toutefois encore éloignée de celle de La Réunion où les dépenses alimentaires représentaient 22 % en 1995 et 17 % en 2005 de l'ensemble des dépenses des ménages. La consommation traditionnelle et l'autoconsommation restent importantes chez les ménages modestes mais les produits importés gagnent du terrain. Comme on l'a observé dans les DOM au cours des années 1980, l'arrivée de la grande distribution a modifié le paysage marchand : les grandes surfaces et petits commerces alimentaires sont désormais les premiers lieux d'achat pour l'alimentation¹⁵.

¹⁴ Il était à titre de comparaison de 1 à 2,5 pour la France en 2007.

¹⁵ Enquête Budget des familles, Mayotte Résultats N° 8, février 2008.

Répartition des dépenses à Mayotte et à La Réunion en 1995 et en 2005 (2001 pour La Réunion)



Une diminution de la propension moyenne à consommer des ménages entre 2001 et 2005

Comme il est souvent noté dans les économies engagées dans un processus de développement économique, la propension à consommer mahoraise diminue avec l'augmentation du revenu. On observe en effet une diminution de la propension moyenne à consommer (part du revenu disponible consacrée à la consommation) entre 2001 et 2005 au profit de l'épargne. En 2005, la propension moyenne à consommer est de 84,7 % contre 87,2 % en 2001. A titre de comparaison, elle se situe autour de 80 % à La Réunion.

Compte consolidé des ménages et des entreprises individuelles

En millions d'€	2001	2005
Valeur ajoutée	164	236
Rémunération des salariés	37	62
Rémunérations du personnel domestique	2	2
EBE et revenu mixte	125	171
Salaires des ménages	332	552
Intérêts de l'épargne	2	3
Solde des revenus primaires	458	725
Impôts sur le revenu	11	16
Cotisations sociales	55	113
Prestations sociales	15	38
Revenu disponible brut	407	634
Dépenses de consommation finale	355	537
Epargne brute	52,1	98
FBCF	26,2	44,8
Capacité de financement	25,8	53

Source : INSEE

Les effets des mesures de rattrapage du SMIG : une politique d'embauche prudente, une productivité du travail en hausse.

Le taux de croissance de la valeur ajoutée des entreprises a été très élevé, de l'ordre de 10,3 % par an entre 2001 et 2004¹⁶.

Sur la base d'un panel de 38 entreprises présentes dans FIBEN entre 2001 et 2006 (représentant au total 50 millions d'euros de valeur ajoutée, soit le quart environ de la valeur ajoutée totale du panel des entreprises de l'INSEE), l'évolution des charges de personnel au cours de ces dernières années a pu être évaluée. Entre 2001 et 2006, la part des dépenses de personnel dans le revenu global des entreprises¹⁷ a progressé de 6 points, de 63 % à 69 %, au détriment de la part dédiée à l'entreprise, qui décline d'autant, les parts affectées aux prêteurs (les charges d'intérêt) et à l'Etat (les impôts et taxes) demeurant stables. Cette progression s'explique en grande partie par la croissance du coût unitaire du travail (+56 % de 2001 à 2006), directement liée à celle du SMIG (+57 % durant la même période), les effectifs des entreprises du panel étant restés quasiment stables (+4 % sur la période).

L'augmentation des charges de personnel apparaît ainsi comme subie par des entreprises qui réussissent par ailleurs à maîtriser la croissance de leurs effectifs. La productivité apparente du travail progresse rapidement, mais à un rythme moindre toutefois que celui des charges de personnel.

En 2006, le niveau moyen de productivité apparente du travail, mesurée par la valeur ajoutée moyenne par personne employée, est encore relativement faible. Il atteint 33 000 euros dans les entreprises du panel contre 56 700 euros en métropole et environ 52 000 euros pour les entreprises réunionnaises.

Evolution du SMIG mahorais entre 2003 et 2009

	SMIG brut au 1^{er} juillet	Var. annuelle	IPC au 30 juin	Var. du pouvoir d'achat du SMIG
2003	534,04	10,90%	1,60%	9,30%
2004	587,7	10,00%	-0,60%	10,60%
2005	647,27	10,10%	2,00%	8,10%
2006	706,42	9,10%	1,00%	8,10%
2007	826,41	17,00%	2,90%	14,10%
2008	927,81	12,30%	6,00%	6,30%
2009	1 002,17	8,00%	2,90%	5,10%

Source : INSEE

2.3 Evolution du niveau général des prix : alternance de périodes de forte hausse et de baisse des prix

La collectivité départementale de Mayotte témoigne depuis plusieurs années d'une évolution du niveau général des prix marquée par l'alternance de périodes de forte progression, de stagnation ou de baisse des prix. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de changement des modes de consommation, induit par la hausse du niveau de vie : la part des dépenses pour les biens importés augmente avec le développement économique de Mayotte au détriment des dépenses pour l'alimentation « traditionnelle ». Dès lors, outre le fait que ces biens sont par nature plus onéreux que ceux produits localement, le coût du transport de marchandises tend à accroître le niveau général des prix.

En outre, la libéralisation progressive des prix des biens alimentaires¹⁸, qui représentaient alors une part importante du budget des ménages mahorais, explique la volatilité des prix à partir de cette période.

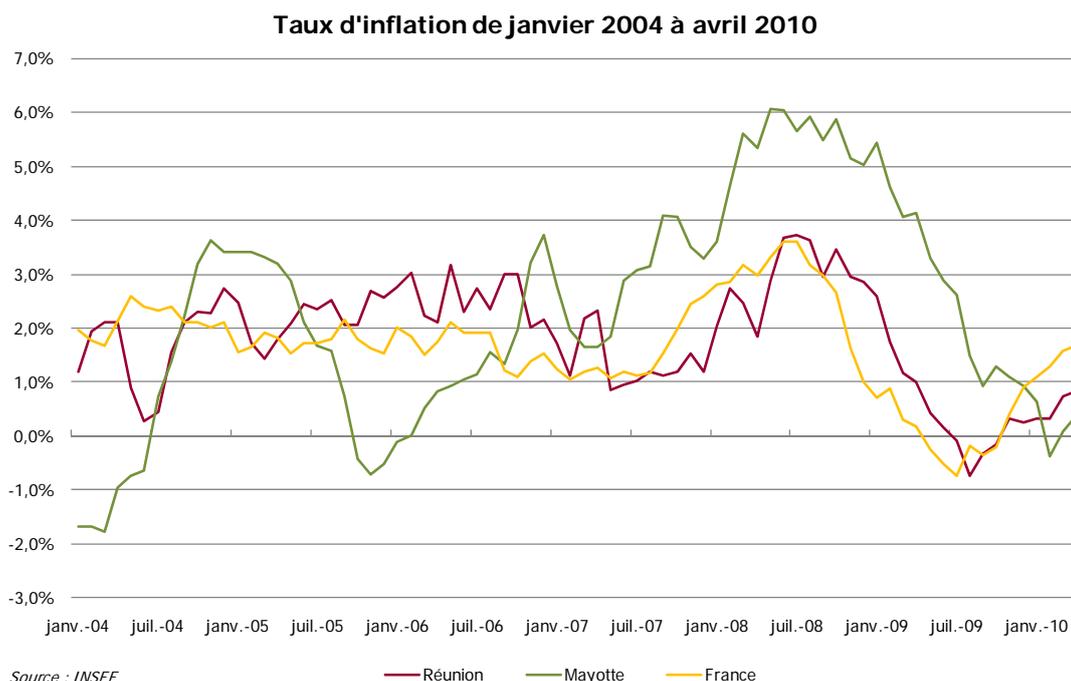
¹⁶ Travail effectué par l'INSEE sur un panel de 518 entreprises (soit la population des entreprises ayant dépassé au moins une fois le seuil de 150 000 euros de chiffre d'affaires, représentant en 2004 au total 208 millions d'euros de valeur ajoutée).

¹⁷ Le revenu global est défini de la façon suivante par la Banque de France : valeur ajoutée produite + autres produits et charges d'exploitation retraités + résultats hors exploitation.

¹⁸ Avec l'abrogation, dès le mois d'avril 2003, des arrêtés préfectoraux datant de 1977 et 1978 fixant les prix et les marges des produits importés et de l'arrêté n°270 du 14 juillet 1995 relatif à la fixation des prix de certaines denrées alimentaires (tomates, poissons et noix de coco).

Des périodes de baisse des prix (fin 2003 et fin 2006) succèdent généralement aux phases de forte hausse, les prix se heurtant rapidement à la contrainte budgétaire des Mahorais. En cas de progression des prix trop importante, les ménages ont alors tendance, pour certains produits (alimentaires notamment), à se tourner vers le secteur informel, dont les biens ne sont pas soumis aux normes européennes et ne subissent pas les conséquences de la hausse du SMIG. Le détournement de la consommation des ménages vers le « marché noir » engendrerait une contraction de la demande dans le secteur formel et induirait par conséquent une baisse des prix. Dès lors, sur longue période, la hausse des prix mahorais est à peine supérieure à celle observée en métropole ou à La Réunion¹⁹.

En 2009, après trois années d'inflation bien supérieure à celle observée pour la France entière, la hausse des prix a retrouvé le niveau national en décembre (+0,9 % en décembre 2009 après 5,1 % en décembre 2008) avant de repartir à la hausse au premier trimestre 2010, suivant la tendance observée en métropole et dans les DOM.



La volatilité des prix est toutefois susceptible de précariser une partie des habitants de l'île. En l'absence de RMI et afin de garantir un niveau de vie minimal à la population, certains produits considérés comme étant de première nécessité ou faisant l'objet d'un monopole sur le marché²⁰ continuent d'échapper au régime commun et sont administrés par l'Etat ou la collectivité. Longtemps soumis à ce principe de fixation administrative des prix, le marché du riz a été libéralisé en date du 29 décembre 2004 sur arrêté préfectoral. Toutefois, suite à la flambée des cours mondiaux, le Conseil général a récemment pris la décision de supprimer la taxe de consommation sur le riz importé.

Le rattrapage du SMIG n'est pas l'unique cause de ces tensions inflationnistes. Il engendre un renchérissement des charges d'exploitation des entreprises, contraignant ces dernières à répercuter ces coûts additionnels sur les prix de ventes. Cependant, les entrepreneurs identifient d'autres facteurs explicatifs à l'inflation soutenue observée depuis 2006, parmi lesquels :

- les problèmes d'approvisionnement au port de Longoni : depuis le premier semestre 2006, les marchandises importées transitent quasi-systématiquement par Port-Louis (Ile Maurice), dont le port souffre de graves problèmes de congestion ; les retards incessants contraignent les commerçants à constituer des stocks supplémentaires lorsque cela est possible, engendrant un coût supplémentaire exogène se répercutant sur le consommateur ;

¹⁹ Entre janvier 2002 et juin 2008, la hausse des prix s'est établie à 15,6 % à Mayotte contre 14,7 % en France et 14,4 % à La Réunion.

²⁰ Exemples : l'électricité, les produits pétroliers, les produits pharmaceutiques, les transports (taxi, barge, remorquage et lamanage) ou encore les livres.

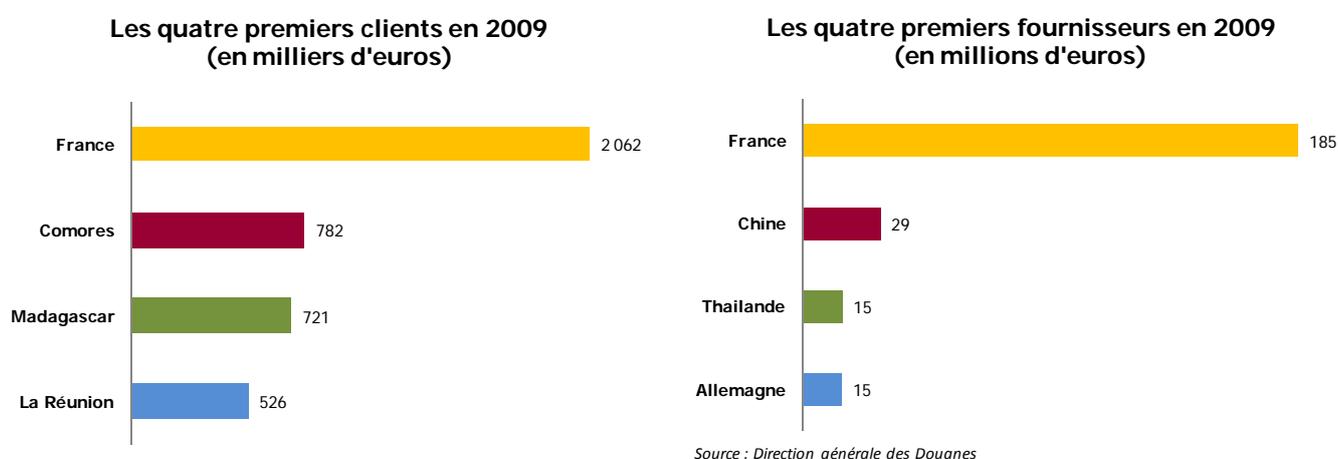
- la mise en place progressive des normes européennes dans la collectivité, et la mise en place du nouveau code de la consommation début 2008 impactent les entreprises de commerce en imposant des investissements, mais également plus directement les prix des produits importés ;
- la hausse du prix mondial des carburants, dont l'effet est accentué à Mayotte en raison de la proportion importante de biens importés dont les prix subissent l'effet de l'augmentation des coûts de transport ;
- l'inflation mondiale et française : les prix des marchandises sont déjà en progression avant même l'arrivée au port de Longoni.

2.4 Détérioration du déficit de la balance commerciale

La compétitivité de Mayotte s'est dégradée dans les filières dites traditionnelles (secteur primaire notamment) et le déficit de la balance commerciale n'a cessé de se creuser. Cette baisse n'a pas été compensée par l'essor de nouvelles filières exportatrices et l'avenir des anciennes cultures de rente que sont l'ylang-ylang et la vanille noire semble compromis. Le taux de couverture des importations par les exportations est très faible et a tendance à se détériorer (1,4 % en 2008 après 1,9 % en 2007 et 2,3 % en 2006).

Les besoins d'équipement accrus et la hausse du niveau de vie des ménages ont eu pour effet une forte augmentation des importations qui ont plus que doublé entre 2000 et 2008. 61 % des importations proviennent de pays européens (dont 42 % de France métropolitaine) et 16 % d'Asie (Chine et Thaïlande notamment).

Les relations commerciales hors France métropolitaine restent très limitées. Concernant les exportations, Mayotte continue d'entretenir une relation forte avec l'Union des Comores, qui représente le second destinataire des exportations mahoraises malgré une forte baisse depuis 2005. La France continentale (un peu moins des deux-tiers des exportations) et La Réunion constituent respectivement les premier et quatrième destinataires des exportations mahoraises en 2009.



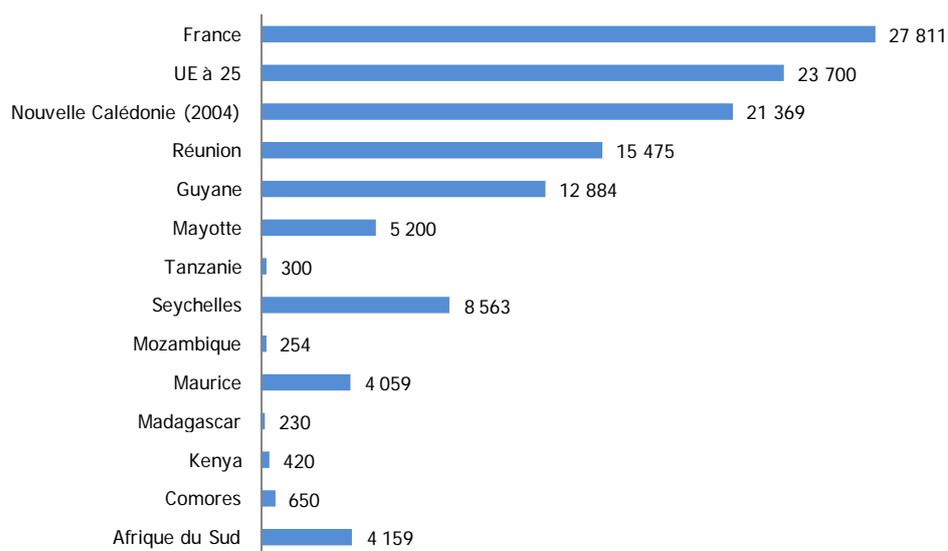
2.5 Rattrapage du PIB par habitant : Mayotte, entre Nord et Sud

Entre 2001 et 2005, le PIB par habitant de Mayotte a progressé de 31 % en valeur, passant de 3 960 à 5 200 euros par habitant, soit une progression de 7 % par an en moyenne et une augmentation plus forte que celles qu'ont connues La Réunion, la Guyane, la France entière et l'Union européenne.

Même si l'écart s'est légèrement réduit en cinq ans, le PIB par habitant de Mayotte ne représente qu'un cinquième du PIB par habitant français et le tiers du PIB par habitant réunionnais.

Il est également moins élevé que celui des Seychelles mais est supérieur à celui de deux pays dont les économies sont les plus avancées de la zone Afrique australe/Sud Ouest de l'océan Indien, à savoir l'île Maurice et l'Afrique du Sud. Il est huit fois plus élevé que celui des Comores et représente vingt fois le PIB par habitant de Madagascar et du Mozambique.

**Niveau de vie de Mayotte, des pays voisins et des DOM
mesuré par le PIB par habitant (en euros par habitant)**



Sources : World Bank indicators, INSEE et CEROM

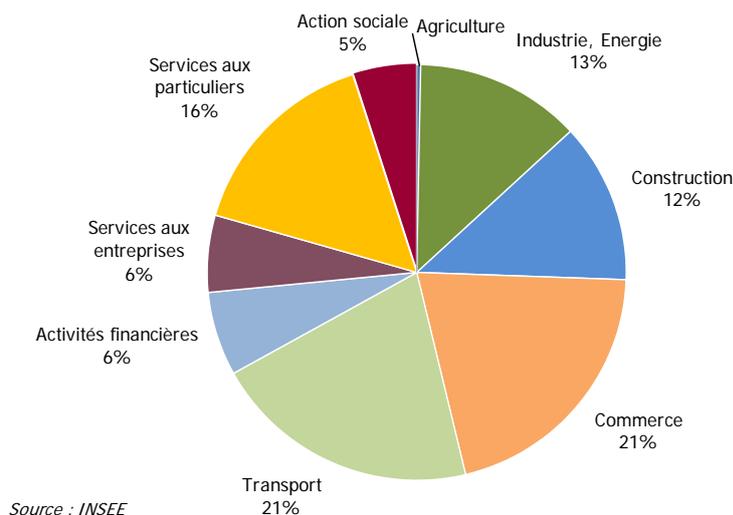
	Population en 2005 (en milliers)	PIB par habitant en 2005 (en euros)
Afrique du Sud	46 892	4 159
Comores	600	650
Madagascar	17 614	230
Maurice	1 243	4 059
Mozambique	20 009	254
Seychelles	83	8 563
Tanzanie	39 007	300
Mayotte	175	5 200
Guyane	191	12 884
Réunion	775	15 475
Nouvelle-Calédonie (2004)	231	21 369
UE à 25	460 000	23 700
France	63 000	27 811

Sources : INSEE, World Bank Indicators
*2004

3. Un tissu économique restreint, composé d'unités de petite taille, dominé par le tertiaire et tourné vers le marché intérieur

Le tissu économique mahorais est en grande partie constitué de très petites unités. Le nombre de « grandes entreprises », celles ayant un chiffre d'affaires supérieur à 150 000 euros, reste à ce jour très modeste, soit un peu plus de 500 entreprises. Les secteurs du commerce, des transports et des services aux particuliers concentrent 58 % de la valeur ajoutée des grandes entreprises.

Répartition de la valeur ajoutée des grandes entreprises* par secteur d'activité en 2005



*CA > 150 000euros.

Le secteur marchand n'emploie qu'un tiers des salariés et le poids des administrations dans le PIB est estimé à 49 % en 2005.

Mayotte, comme les autres DCOM, est une économie dominée par le secteur tertiaire. Les services marchands sont en pleine expansion dans un contexte d'accroissement rapide du niveau de vie, notamment le commerce. Les entreprises de ce secteur du commerce représentent 44 % du nombre total des entreprises et sont en grande majorité de petites structures familiales ; cependant, la grande distribution prend de l'importance et Mayotte compte aujourd'hui une vingtaine de supermarchés à dominante alimentaire.

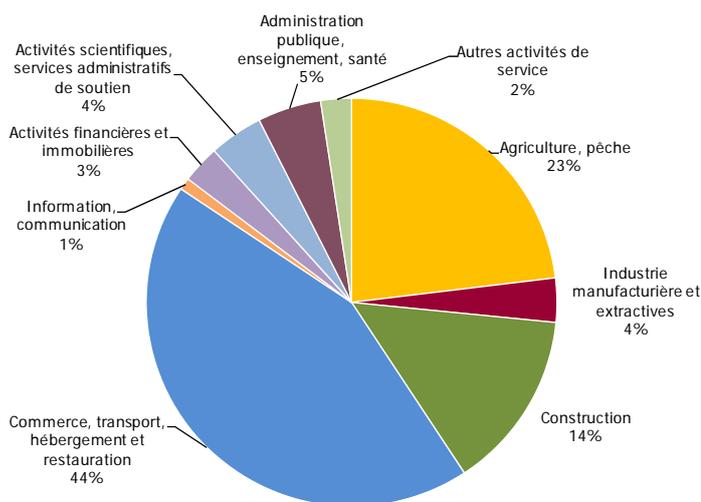
L'agriculture et la pêche concentrent 23 % des entreprises. Le secteur de la pêche artisanale, encore majoritairement informel, est surtout destiné à l'autoconsommation. Sa production annuelle est estimée à 2000 tonnes de poissons pour un chiffre d'affaires d'environ 4 millions d'euros. Seulement 20% des ménages vendent la quasi-totalité de leur prise ; la moitié consomme la totalité de leurs captures. La plupart des embarcations ne répondant pas aux critères de sécurité nationaux, un effort important doit être effectué en faveur de la mise aux normes et de la modernisation de l'outil de production. D'importants crédits ont déjà été consacrés à la pêche palangrière, secteur porteur de l'économie mahoraise, avec notamment la création d'une nouvelle unité palangrière. Le 13^e contrat de projet Etat-Région 2008-2014 prévoit une enveloppe de 16 millions d'euros pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Les exportations, composées exclusivement de cultures de rente traditionnelles (essence d'ylang-ylang, vanille) et de poissons d'élevage, sont sur une tendance baissière depuis plusieurs années. L'avenir des anciennes cultures de rente semble compromis en raison de la concurrence de plus en plus vive de la production des pays en développement. Seule l'aquaculture permet encore de générer quelques revenus à l'export.

Le secteur du BTP, l'un des moteurs de l'économie mahoraise, a été très dynamique au cours de la décennie 2000 où l'activité a été portée tant par la commande publique, stimulée par les besoins importants en infrastructures, que par la commande privée, dopée par la croissance démographique et la hausse des revenus. Depuis 2008, le secteur du BTP connaît une diminution de son activité due à la baisse de la commande publique et au ralentissement des projets de défiscalisation. Avec des carnets de commande à des niveaux très bas en 2009 et l'allongement des délais de paiements qui ont été préjudiciables à la trésorerie des entreprises, de nombreuses entreprises ont dû réduire leurs effectifs.

Le secteur industriel est très réduit. Il compte 350 entreprises au total en 2008. Les principales activités sont l'agroalimentaire, l'embouteillage, l'imprimerie, l'extraction de minerai, la métallurgie, le travail du bois et du plastique.

Répartition des entreprises par secteur d'activité en 2008



Source : INSEE, SIRENE

Le secteur touristique reste embryonnaire, en dépit de l'attrait que présente le patrimoine naturel de l'île et malgré les initiatives du Comité départemental du tourisme.

En 2006, le marché touristique sous-régional constitué par les îles de l'ouest de l'océan Indien (Madagascar, Maurice, La Réunion, Seychelles, Maldives, Comores et Mayotte) rassemblait environ 2 300 000 touristes et un total de 2,2 milliards d'euros de recettes touristiques. Il s'agit de l'un des marchés récepteurs les plus étroits au monde, du fait en particulier de l'éloignement des principaux marchés émetteurs de touristes. Au sein de ce marché, Maurice capte à lui seul le tiers de la fréquentation touristique et jusqu'à 45 % des recettes. La part de ce marché détenue par Mayotte peut être estimée à 1,8 % pour la fréquentation et 0,7 % pour les recettes.

Mayotte a accueilli 38 000 touristes en 2008 (45,1 % provenaient de France métropolitaine, 45,2 % de La Réunion et seulement 9,7 % d'autres pays) et 44 000 touristes en 2009 (contre 400 000 environ à La Réunion et 800 000 à Maurice en moyenne de 2004 à 2008). Le nombre de touristes en provenance de France métropolitaine est en augmentation constante depuis 2005. Le tourisme affinitaire concerne 44 % des arrivées en 2008 devant le tourisme d'agrément (31 %) et le tourisme d'affaires (22 %).

Le coût élevé du transport aérien, conjugué à la faiblesse tant qualitative que quantitative des infrastructures d'accueil et des prestations, explique en partie la faiblesse de la fréquentation mais la filière tourisme est un des secteurs qui présentent un fort potentiel de développement pour les années à venir.

4. Les effets de la politique de rattrapage : quelles leçons tirer de l'expérience des DOM ?

Les particularités souvent mises en avant dans la littérature sur les petites économies insulaires se retrouvent à Mayotte, notamment les difficultés à réaliser des économies d'échelle, la vulnérabilité aux risques naturels et aux chocs économiques exogènes, les coûts de transport élevés, la dépendance économique par rapport à un nombre limité de secteurs ou de produits et, de ce fait, des difficultés à s'industrialiser, à se diversifier, à être compétitif et une plus grande vulnérabilité.

Aux contraintes structurelles liées à l'ultra-périphéricité, à l'insularité et à l'étroitesse du marché domestique que partagent les DOM, s'ajoutent pour Mayotte:

- la quasi-inexistence de cultures de rente ;
- le niveau de qualification de la main-d'œuvre relativement faible et une maîtrise du français encore limitée pour une part importante de la population ;
- un retard en matière d'infrastructures, en particulier routières.

Pour analyser de manière précise les perspectives de la politique de rattrapage économique, il faudrait, dans l'idéal, tester différents scénarios prospectifs au travers d'un outil de modélisation de l'économie mahoraise, intégrant si possible comme le font les matrices de comptabilité sociale plusieurs catégories de ménages. Ce n'est pas envisageable en l'état actuel des statistiques. Les développements présentés ici s'appuient notamment sur les enseignements que l'on peut tirer des trajectoires suivies par les autres départements d'outre-mer.

Les scénarios prospectifs se heurtent à l'inconnue très importante qu'est la *régulation des flux migratoires* : comment va évoluer la part de la population étrangère et, au sein de celle-ci, la part de la population clandestine ? Va-t-elle s'accroître encore ou régresser sous l'effet de mesures de contrôle et de reconduite aux frontières renforcées ? Régularisera-t-on la situation d'une partie de la population en situation irrégulière ? Parallèlement, assistera-t-on au retour d'une partie de la population mahoraise ayant migré, suite à la mise en place ou au relèvement des prestations sociales ?

La politique de rattrapage menée à Mayotte s'est traduite ces dernières années par une croissance économique particulièrement rapide, impulsée quasi exclusivement par les transferts publics et l'accroissement du niveau de vie qui s'en est suivi, et ce malgré le maintien d'inégalités importantes. Cette croissance s'est accompagnée d'un développement des services marchands et des services publics, d'une politique d'embauche prudente de la part des entreprises (afin de contenir l'accroissement des charges de personnel induit par la progression du SMIG) et d'un accroissement du déficit de la balance commerciale. La trajectoire qu'a suivie l'économie mahoraise présente donc, à plusieurs égards, des similitudes avec celles qu'ont connues les quatre DOM depuis la loi de départementalisation de 1946.

Compte tenu, d'une part, des contraintes (petite économie insulaire, potentiel limité, dynamisme démographique) et d'autre part, des engagements pris par l'Etat pour les prochaines années, les marges de manœuvre paraissent très limitées pour contenir, sinon réduire, la dépendance de Mayotte à l'égard des financements de l'Etat et créer les conditions d'un développement économique endogène. L'ampleur et le rythme des mesures envisagées pour ces prochaines années laissent à penser que la dépendance financière à l'égard de la métropole et les déséquilibres observés actuellement devraient encore s'accroître.

Un retour sur l'expérience des quatre DOM permet de penser que Mayotte risque d'être confrontée à moyen terme à des déséquilibres économiques et sociaux croissants, au premier rang desquels un taux de chômage officiel en hausse.

Vers une croissance faiblement créatrice d'emplois ?

Mayotte connaît aujourd'hui une politique active de rattrapage du salaire minimum, qui se diffuse à l'ensemble des salaires. Elle se rapproche, sur un rythme encore plus soutenu, de la politique suivie dans les DOM au cours des années 1990. Rappelons que le SMIG des DOM a été aligné sur le SMIC métropolitain en 1996 (soit cinquante ans après la départementalisation) et le RMI y a été mis en place en 2002, soit quatorze ans après son introduction en métropole. Avec une augmentation de près de 10% en 1995 et en 1996, ces années marquaient l'achèvement de l'alignement du SMIC domien sur le SMIC métropolitain. Cette augmentation importante a eu des effets négatifs sur l'emploi : les hausses du coût salarial n'ont pas pu être répercutées sur les prix et les entreprises ont réagi à ce choc affectant le coût du travail en réalisant *des gains de productivité* de façon à préserver leur taux de marge et en optant pour un développement très intensif en capital, favorisé par ailleurs par les mesures de défiscalisation des investissements²¹. Dans un contexte de forte croissance de l'offre de travail, ces stratégies se sont traduites par une amplification du chômage et par l'essor des emplois aidés.

Au début des années 2000, les chefs d'entreprises mahorais ont suivi ce schéma et ont réagi à l'augmentation du SMIG en maîtrisant les embauches, ce qui s'est traduit par une augmentation de la productivité du travail. Il est vraisemblable que cette tendance se poursuive dans les années à venir. Même si l'alignement des prestations sociales, dont le RMI, est progressif, on ne peut exclure l'hypothèse d'une « trappe à inactivité », traduisant une désincitation financière à entrer sur le marché du travail, comme cela a pu être observé dans les DOM dans certains secteurs²².

Risque de détérioration des déséquilibres extérieurs

L'expérience des DOM a montré que les besoins accrus en matière d'équipements publics se sont traduits par une augmentation des importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement et que la croissance de la consommation, conjuguée à la modification des modes de consommation des ménages, a entraîné une forte hausse des importations de biens de consommation et de biens d'équipement, en provenance de la France métropolitaine en très grande partie.

Le déséquilibre des échanges extérieurs, qui s'avère déjà de plus grande ampleur à Mayotte que dans les DOM, risque de s'accroître dans les années à venir, le niveau de développement étant nettement plus bas, le tissu d'entreprises beaucoup plus restreint et la contrainte démographique plus forte.

L'enquête Budget des familles met en évidence une modification significative de la structure de consommation des ménages en dix ans entre 1995 et 2005 (augmentation relative de la consommation de produits alimentaires « occidentaux », recours à la grande distribution, progression des ventes de voitures, etc.). Etant donné les taux d'équipement encore relativement faibles des ménages mahorais, on peut raisonnablement prévoir une augmentation des achats, donc des importations, de biens d'équipement dans les années à venir (cf. tableau ci-dessous).

Taux d'équipement des ménages mahorais

Equipement	Mayotte 2002	Mayotte 2007	Réunion 2006	Métropole 2006
Réfrigérateur	44,4	56,4	98,5	97,5
Congélateur	30,0	53,8	54,8	53,8
Lave-linge	12,9	20,4	87,6	91,0
Téléviseur	61,3	81,9	95,6	95,0
Ordinateur	7,4	16,7	38,6	55,7

Source : INSEE, recensement de population ; enquêtes budget des familles.

²¹ Voir les travaux CEROM : « L'émergence de nouveaux moteurs de croissance : le rattrapage économique réunionnais expliqué (1993-2002) », CEROM, 2005 et « Guadeloupe : une économie en déficit d'image », CEROM, 2004.

²² Pour rappel, les DOM (notamment La Réunion) ont dû faire face, suite à l'instauration du RMI, à une pénurie de main-d'œuvre dans l'agriculture, notamment une pénurie de coupeurs de cannes à sucre.

Un marché intérieur en expansion...mais limité à terme.

La demande intérieure en pleine expansion constitue un marché pour les entreprises mahoraises, majoritairement tournées vers l'import-substitution, mais le potentiel de développement d'une offre locale est relativement limité à terme en raison notamment des difficultés à réaliser des économies d'échelle. Développer le potentiel d'une offre locale suffisamment compétitive face aux importations représente un enjeu de taille. D'un côté, la taille croissante du marché mahorais engendrera des économies d'échelle ; de l'autre, le renchérissement des coûts du travail et l'abaissement probable des protections douanières constitueront des contraintes indéniables en matière de compétitivité. Suite aux Etats Généraux de l'Outre-mer, la collectivité départementale de Mayotte a d'ores et déjà consenti des baisses de tarifs douaniers sur plusieurs produits de la grande distribution, notamment sur le riz.

Dans les DOM, une industrie d'import-substitution s'est développée à partir des années 1950 dans les secteurs de l'agro-alimentaire, des biens intermédiaires (destinés aux entreprises du BTP et à la sous-traitance) et des biens de consommation courante. Il faut noter à ce sujet qu'aux Antilles et à La Réunion l'industrie locale a gagné des points de part de marché ces dernières années face aux importations²³, mais ces parts de marché ont tendance aujourd'hui à stagner. La part des importations dans la production a diminué de 10 points à la Guadeloupe et de 6 points à la Martinique sur la période 1993-2002, mais la baisse a été de très faible ampleur à La Réunion et en Guyane (respectivement -1,1 et -0,8 point)²⁴. La baisse du taux de dépendance concerne notamment le secteur primaire et le secteur des biens de consommation. À La Réunion, la politique d'import-substitution menée après la départementalisation semble avoir atteint ses limites. Le secteur industriel n'y satisfait aujourd'hui que la moitié des besoins locaux²⁵. La production locale a certes progressé au même rythme que les importations entre 2000 et 2007 mais les parts de marché des entreprises locales n'ont guère progressé.

À Mayotte, les industries de transformation sont pour l'heure peu nombreuses. Elles réalisent en moyenne un chiffre d'affaires relativement faible. Ainsi, en 2004, la première entreprise d'industrie de transformation (une unité de préparation industrielle de produits à base de viandes) ne se classait que vingtième en terme de chiffre d'affaires²⁶. L'accroissement de la taille du marché devrait cependant offrir, au cours des prochaines années, des opportunités dans le domaine des industries agro-alimentaires et de transformation (petite industrie de transformation, industries d'assemblage, d'emballage, etc.) ainsi que dans les secteurs des services aux ménages et aux entreprises. Il s'agit d'identifier les marges de manœuvre disponibles pour créer une dynamique économique propre.

En matière d'exportation, le secteur de la pêche est encore aujourd'hui largement sous-exploité. En revanche, les chances d'un essor des cultures de rente paraissent a priori très restreintes. De manière générale, les entreprises locales ne sont pas encore en mesure de conquérir des parts de marché de la zone du sud-ouest de l'océan Indien, essentiellement captée par les exportations européennes et asiatiques et, dans une moindre mesure, par les entreprises mauriciennes.

Enfin, le potentiel de développement du secteur touristique est indéniable et devrait être davantage exploré.

²³ Hors combustibles, les entreprises martiniquaises ont gagné 4 points de parts de marché entre 1993 et 2002 (de 64 % à 68 %) et jusqu'à 11 points dans le secteur des biens d'équipement (de 9 % à 20 %) ; cf. « Les entreprises de Martinique », CEROM, 2007

²⁴ « Le tertiaire limite la dépendance aux importations », *Antiane*, INSEE, n° 67, février 2007.

²⁵ « Concurrence extérieure : un marché étroit et perméable », *Revue économie de la Réunion*, INSEE, n° 133, 2008.

²⁶ cf. Tableau économique de Mayotte, INSEE. Parmi ces 20 premières entreprises, on comptait en 2008 11 entreprises de commerce, 4 entreprises de construction, 2 entreprises dans le secteur de l'eau et de l'énergie, 1 entreprise de télécommunications et 1 agence immobilière.

Conclusion

Les années 1990 et la première moitié des années 2000 ont été marquées par un rattrapage du PIB par habitant, et la réduction des écarts avec les niveaux de vie de la métropole et des quatre DOM. Ce mouvement devrait se maintenir, voire s'accroître dans les années qui précéderont l'achèvement du processus de départementalisation. Les transferts financiers en provenance de la métropole permettraient la construction d'infrastructures de communication, scolaire et sanitaire, ainsi que le financement du fonctionnement des services publics dans les domaines de l'éducation, de la santé et, plus largement, de l'intervention économique, et ce dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Comme dans les DOM, l'origine de l'augmentation du niveau de vie mahorais est en grande partie exogène mais la faiblesse relative du secteur marchand y est encore plus marquée. La difficulté consiste à créer les conditions d'un développement endogène et à identifier des niches d'activité à fort potentiel alors même que Mayotte doit faire face à des contraintes plus fortes (pression démographique, niveau de qualification faible, infrastructures déficientes, absence de cultures de rente, tissu d'entreprises réduit...). Signe encourageant, la part de l'investissement privé dans l'investissement total a augmenté entre 2001 et 2005. A l'évidence, un effort particulier doit être réalisé en faveur d'une meilleure adaptation de l'offre de formation aux besoins de l'économie locale et aux nouvelles exigences du marché mondial, en matière de technologies de l'information notamment.

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Y. Barroux
Editeur : IEDOM - 164, rue de Rivoli - 75001 Paris
Imprimé par Imprimerie Chaumont - 75010 Paris
Achevé d'imprimer : 29 novembre 2010 - Dépôt légal : novembre 2010
ISSN en cours

Le projet Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) est né en 2003 sous l'impulsion de sept institutions – l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM), l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM), l'Institut de Statistique de Polynésie française (ISPF), le Service du Plan et de la Prévision Economique de Polynésie française (SPPE), l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE).

Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macro-économiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'outre-mer.

